

~~~~~  
Délibération n° 2024-23 du Comité syndical du vendredi 22 mars 2024

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE GÉOPARTENAIRES DANS LE CADRE DU GÉOPARC TERRES D'HÉRAULT**

L'an deux mil vingt-quatre le vendredi 22 mars à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Novel.id - 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault La Garrigue » - 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 14 mars 2024.

|                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                          | Jean-François SOTO, Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN, Claude CARCELLER Jean-Claude CROS représenté par Pascal DELIEUZE, Béatrice FABRE, Béatrice FERNANDO, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Claude LACROIX représenté par Marina BOURREL , José MARTINEZ Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI représenté par Antoine GOUTELLE, Claude REVEL représenté par Patrick JAURES, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean TRINQUIER représenté par Françoise OLIVIER, Claude VALERO représenté par Marc CARAYON, Claire VAN DER HORST |
| Absents ou excusés :                                                       | Également présent : Jérôme LOPEZ<br>Bernard COSTE, Daniel JAUDON, Nicole MORERE,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 21 Votants :</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

**Vu** la délibération du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault du 12 juillet 2022 portant sur la désignation de ses représentants au Comité stratégique du Géoparc Terres d'Hérault,

**Considérant** que le Pays Cœur d'Hérault a accompagné la préfiguration d'une démarche de Géoparc initiée par l'association d'éducation à l'environnement « Demain la Terre ! » dès 2015, notamment à travers la mobilisation du programme Leader,

**Considérant** que la dynamique du Géoparc constitue l'opportunité de mobiliser les acteurs locaux autour des thématiques qu'il promeut et de favoriser les synergies entre eux,

**Considérant** que le Département de l'Hérault s'engage, en sa qualité de structure porteuse du Géoparc, à développer et animer un réseau de Géopartenaies mobilisant l'ensemble des acteurs locaux,

**Considérant** l'avis favorable des membres du Bureau réuni le vendredi 8 mars 2024,

Le Géoparc Terres d'Hérault est une démarche territoriale coordonnée par le Département de l'Hérault visant à préserver et valoriser son exceptionnel patrimoine géologique. La démarche se poursuivra par la candidature à l'obtention du label « Géoparc Mondiaux UNESCO ». À cet effet, le territoire du Géoparc travaille à la mise en œuvre des recommandations nécessaires pour l'obtention de ce label.

Pour répondre à ces attentes, le Géoparc Terres d'Hérault s'engage à établir des partenariats solides et durables avec des acteurs locaux investis dans la préservation et la promotion de notre patrimoine géologique remarquable. C'est dans cette perspective qu'une charte des Géopartenaies (*en annexe 2*) a été élaborée, un document essentiel qui détaille les engagements réciproques entre le Département de l'Hérault et les partenaires locaux souhaitant contribuer à cette initiative. La charte en annexe explicite la philosophie du projet ainsi que celle du Géoparc Terres d'Hérault, tout en définissant sa gouvernance et les engagements associés à l'adhésion à cette charte. Celle-ci constitue un préambule à la dynamique de partenariat entourant le Géoparc Terres d'Hérault, en faisant référence, dans son article 3, à la signature d'une convention de partenariat entre chacun des partenaires et le Département de l'Hérault. La charte rappelle également les normes des « Géoparc Mondiaux UNESCO » qui doivent être respectées en vue de l'obtention du label.

Pour donner suite à la validation de la charte et de la convention en Comité Stratégique du Géoparc Terres d'Hérault dont le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est membre, le Département propose aux structures souhaitant s'engager d'établir une convention de partenariat.

Le projet de convention en annexe expose les modalités de partenariat mises en place entre le Département de l'Hérault et chaque Géopartenaire, en affirmant leur engagement à se conformer aux prescriptions et principes énoncés par la Charte du Géoparc Terres d'Hérault.

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **D'Adhérer** en tant que Géopartenaire au réseau du Géoparc Terres d'Hérault
- ✓ **D'Approuver** la Charte des Géopartenaires et le projet de convention en annexes
- ✓ **D'Autoriser** le Président à signer et à accomplir toutes les formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier

Saint André de Sangonis, le 26 mars 2024  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 26 mars 2024

Le Président du Syndicat

Jean-François SOTO



Publiée le 26 mars 2024  
Transmise le 26 mars  
2024